

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS CONVOQUÉE À 20 H 30, TENUE À 20 H 33, LE MERCREDI 12 JUIN 2024, À LA SALLE DU CONSEIL, SITUÉE AU 795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE.

24-06-187

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE EN ENVIRONNEMENT (PAFE) - 2E APPEL DE PROJETS - RECOMMANDATION**

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Maskoutains, lors de la séance ordinaire du 14 juin 2023, a autorisé la création du Programme d'aide financière en environnement (PAFE);

Considérant la volonté exprimée par le conseil lors de l'adoption du *Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier*, à l'article 47, de récupérer les sommes perçues en amende pour soutenir financièrement les initiatives environnementales sur le territoire;

Considérant que la thématique de la connectivité répond à plusieurs orientations, objectifs et enjeux environnementaux de la *Politique de la biodiversité*, du *Plan régional sur les milieux naturels*, du *Schéma d'aménagement révisé*, de la *Vision stratégique* et du *Plan de développement de la zone agricole*, tels qu'identifiés au programme;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Maskoutains, lors de la séance ordinaire du 14 juin 2023, a autorisé la création du Programme d'aide financière en environnement (PAFE);

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Guy Robert,  
Appuyée par Hugo McDermott,  
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER un deuxième appel de projets dont le thème porte sur la connectivité;

D'AUTORISER le dépôt des projets jusqu'au 13 septembre 2024;

D'AUTORISER l'attribution d'un montant de 150 000 \$ pour le deuxième appel de projets du Programme d'aide financière en environnement (PAFE);

D'AUTORISER les organismes publics, les organismes environnementaux, les organismes à but non lucratif légalement constitué ou en voie de l'être, ou toute coopérative non financière à être éligibles à la subvention du Programme d'aide financière en environnement (PAFE).

Copie certifiée conforme, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de 2024.

La greffière,



Marie-Pier Hébert

Sous réserve du libellé final lors de l'adoption du procès-verbal par le conseil de la MRC des Maskoutains.